

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Lizy-sur-Ourcq, le 11 Mars 2010



☎ 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : <http://www.lizy-sur-ourcq.com/>

e-mail : contact@lizy-sur-ourcq.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2010

L'an deux mil dix et le huit mars, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MICHAUX, Maire.

PRESENTS : M. MICHAUX – M. RANZONI – MME GALINIER – M. FOSSE – MME HERPSONT – MME CONAN – MME COURTIER – MME KOUTOUAN – M. MIGEOT – M. NEUSCHWANDER – M. PERCHET – MME PIQUOT – MELLE ROGE – M. SEVILLANO – MELLE THURIN – M. TOUPRY – MME WAGNER.

POUVOIRS : M. CALMET à M. RANZONI.
M. WEHREL à M. MICHAUX.
MME KRAMCZYK à MME GALINIER.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BLAISE – MME DARQUIN – M. MAPPELLI.

Madame Nicole CONAN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un point a été retiré de l'ordre du jour, il s'agit du point n° 6 : marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie.

Le marché passé avec le cabinet GREUZAT, entériné par le Conseil municipal du 19 février 2009, prévoit son renouvellement par tacite reconduction (sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance annuelle du contrat). La délibération n° 19-2009 ayant pour objet « Marché de maîtrise d'œuvre – travaux de voirie 2009 », n'a pas besoin d'être reconduite pour les années 2010-2011 et 2012.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour.

Finances – Personnel – Vie économique :

1) Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires sont les suivantes :

dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales), dans les départements et dans les régions, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Les informations nécessaires à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires figurent dans le document annexé ci-dessous.

Conformément à la loi, le Conseil Municipal n'émet pas de vote mais prend acte de la tenue du Débat D'Orientations Budgétaires, dans le cadre de l'exercice 2010.

Lecture par Monsieur MICHAUX de l'acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

EXECUTION DU BUDGET 2009

L'excédent de réalisation provisoire de clôture au 31 décembre 2009 est de l'ordre de 287 678 €.

Le résultat d'exécution prévisionnel 2009 en section de fonctionnement s'élève à 363 850 € et à 65 725 € en section d'investissement.

L'excédent cumulé prévisionnel de l'exercice 2009 s'élève à 429 575 €.

CONTEXTE 2010

L'exercice 2010 est fortement marqué par le remaniement de la fiscalité locale. La réforme de la taxe professionnelle et sa suppression ont provoqué une certaine incertitude sur les prévisions des futures recettes des collectivités territoriales.

Pour l'année 2010, l'Etat s'est engagé à garantir un niveau de recettes équivalent à l'année 2009.

Dans le nouveau dispositif, la taxe professionnelle est supprimée. Deux nouvelles cotisations des entreprises s'y substituent.

- La cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

Elle se calcule avec une base reposant exclusivement sur la valeur locative foncière (les valeurs locatives industrielles feront l'objet d'un abattement de 30%).

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)

Elle est assise sur la valeur ajoutée et est due, théoriquement, par toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Son taux est de 1,5%.

Le Conseil ne votera pas de taux de TP, celle-ci étant supprimée, mais votera un taux de CFE. Le produit de CFE de l'année 2010 sera toutefois majoritairement versé au budget de l'Etat.

Avec la volonté de poursuivre « l'association des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques », le projet de loi de finances ne retient qu'une augmentation de 0,6% de la dotation globale de fonctionnement (augmentation des prix 2009 : +0,9%). Par ailleurs, nous sommes déjà avisés que la TLE et le FCTVA, du fait d'un investissement réduit en 2008 pour ce dernier, s'élèveront à moins de la moitié de l'an dernier.

RESTES -A -REALISER

Les restes-à-réaliser en investissement de l'exercice 2009 sont constitués essentiellement, pour les dépenses, des derniers travaux d'éclairage aux HLM et rue Tivoli ainsi que les dernières interventions sur l'église et la place Harouard. En recettes, il s'agit, pour la plus grande part, du solde de la subvention régionale attendu pour les travaux sur l'église.

ORIENTATIONS 2010

Confirmant l'axe principal des engagements pris lors des élections, et dans la continuité des travaux déjà exécutés, cette année devrait voir le lancement de la première tranche du contrat triennal de voirie pour lequel un emprunt de 300 000€ sur 20 ans à taux fixe, serait contracté.

PROJETS ENVISAGES (valeurs approchées)

Fonctionnement

Régénération des courts de tennis (7 000€), peintures et rénovation de la toiture à l'école C.Monet (60 000€), porte d'entrée du gymnase (2 000€), aménagement des bureaux au 2ème étage de la mairie (15 000€), fleurissement (20 000€).

Détail des dépenses :

Chapitre 11, charges à caractère général : 1 274 050 €. Ce chapitre enregistre l'essentiel des dépenses de fonctionnement (gaz, eau, électricité, fournitures, petit matériel, entretien des bâtiments et des voies).

Chapitre 12, charges de personnel : 1 364 600 €. L'augmentation correspond au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et intègre les nouvelles titularisations. L'économie initiée par le non remplacement du DGS et du chef de service de la PM est compensée par la prévision d'une nouvelle affectation.

Chapitre 22, dépenses imprévues : 25 861 €.

Chapitre 65, autres charges de gestion courante : 273 143 €. Ce chapitre enregistre les indemnités et cotisations retraite des élus, le service incendie, les cotisations aux syndicats et organismes intercommunaux, les subventions aux associations, la subvention CCAS, la classe de neige.

Chapitre 66, charges financières : 84 521 €. Il s'agit des intérêts des 4 emprunts en cours, et l'inscription des ICNE. Les intérêts de l'emprunt 2010 pour le contrat triennal de voirie, ne seraient comptabilisés que sur le budget 2011.

Détail des recettes :

Chapitre 70, produits des services : 119 400 €. Ce chapitre enregistre les paiements des services à la population (cantine, périscolaire, concessions).

Chapitre 73, impôts et taxes : 1 439 480 €. Il s'agit du produit des taxes locales et des droits de mutation. Son montant est réduit de 0,56 % par rapport au budget voté de l'année 2009, principalement en raison de la baisse probable du montant des droits de mutation. Il n'est pas envisagé de modifier les taux des taxes locales. Il conviendra de porter une attention particulière à la nouvelle Cotisation Foncière des Entreprises.

Chapitre 74, dotations, subventions, participations : 1 021 809 €. Ce chapitre est constitué principalement par la Dotation Globale de Fonctionnement, de la répartition de Fonds Départementaux, des différentes compensations d'exonération de taxes locales.

Chapitre 75, autres produits de gestion courante : 50 000 €. Ce chapitre est composé de revenus de loyers, locations des salles et participations externes. La diminution constatée est due à l'enregistrement HT des locations de salles.

Investissements

Acquisition d'autolaveuse et monobrosse pour les écoles, le gymnase et Maison rouge (13 000€), étude de création d'accès PMR (15 000€), travaux de voirie avenue de Gaulle (100 000€), bornes électriques place de la République (23 000€), 3 bornes à incendie (12 000€), travaux sur la D401 (30 000€), portes de la salle du parc (8400€), pignon intérieur du gymnase (16 000€), aire de stockage pour le sel de déneigement (11 000€), 4 panneaux de basket (5 000€).

Détail des dépenses :

Remboursement d'emprunt (52 500€), immobilisations corporelles (236 000€), immobilisations incorporelles (9 000€).

Détail des recettes :

Autofinancement (102 300€), emprunt (300 000€), donations, fonds divers et réserves (102 000€), subventions d'investissement (106 700€).

Dans le cadre du DOB, une proposition d'augmentation de 1 % du taux de la compensation - relais est présentée. Un débat entre les conseillers s'est ensuivi :

12 voix se sont exprimées pour cette augmentation et 8 voix se sont portées sur l'abstention.

Bien qu'il ne soit pas prévu d'augmentation des taxes locales d'habitation et foncières, les recettes fiscales augmenteront de 2,32 % sur l'année.

2) Demande de subvention parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale pour la mise en place de bornes électriques Place de la République :

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place de bornes électriques, Place de la République, pour le branchement des installations foraines et autres manifestations.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 19 234,45 € HT, soit 23 004,40 € TTC, autofinancé en totalité.

Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Assemblée nationale au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, considérant que ces travaux sont indispensables,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de création de bornes électriques Place de la République, pour un montant de 19 234,45 € HT, soit 23 004,40 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter auprès de l'Assemblée nationale, une subvention parlementaire destinée à la réalisation de ce projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

3) Demande de subvention pour la restauration d'archives communales :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de restaurer certains documents appartenant au fonds des archives de la commune. Ces documents sont :

- les 27 registres des actes d'Etat civil de 1893 à 1944, qui seront regroupés en 9 registres pour un montant de 1 183,92 € HT, soit 1 415,97 € TTC.

Afin de permettre la restauration de ces archives, le Conseil Municipal doit demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention s'élevant à 30 % du montant HT des travaux à réaliser pour la reliure.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter auprès du Conseil Général, une subvention s'élevant à 30 % du montant HT des travaux à réaliser pour la reliure des documents appartenant au fonds des archives communales précité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

4) Marché des assurances :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrivée à terme des contrats d'assurance de la commune au 31 mars 2010.

Il rappelle le lancement de la mise en concurrence simplifiée en lots séparés.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 février 2010 pour l'ouverture des plis et le 18 février 2010 pour le choix des entreprises attributaires, à savoir :

Lot n°1 – DOMMAGES AUX BIENS attribué à la SMACL,

Lot n°2 - RESPONSABILITE CIVILE attribué à la SMACL,

Lot n°3 – PROTECTION JURIDIQUE DE LA VILLE ET PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS attribué à CFDP par l'intermédiaire du Cabinet GUERIN et MOUREY,

Lot n°4 - FLOTTE AUTOMOBILE attribué à la SMACL,

Lot n°5 – RISQUES STATUTAIRES attribué à AXA GRAS SAVOYE.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer les pièces du marché ou tout document s'y afférent.

- Dit que les crédits seront inscrits au budget de chaque année.

Une précision est apportée :

Le choix de ces assureurs est valable jusqu'en 2016.

5) Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles avec la Ville de Coulommiers :

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention de participation aux frais de fonctionnement avec la Ville de Coulommiers.

Depuis l'année scolaire 2008/2009, une élève est inscrite dans une école publique de Coulommiers du fait de son orientation obligatoire dans cet établissement spécialisé hors secteur, soit une participation de 490,00 € pour la commune de Lizy-sur-Ourcq, et ce jusqu'à la fin de sa scolarité à Coulommiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Mairie de Coulommiers,

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

6) Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet :

En raison de congés de maladie de longue durée, un poste doit être créé pour assurer le bon fonctionnement des services techniques.

D'où la délibération :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire indique que pour assurer un bon fonctionnement des services techniques, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juin 2010
- de modifier le tableau des effectifs.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7) Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent remplit les conditions pour être nommé agent de maîtrise,

Considérant que cet agent figure sur la liste d'aptitude de promotion interne du centre de gestion de Seine et Marne,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

DECIDE, à l'unanimité,

- De créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er avril 2010.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

8) Revalorisation des tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2010/2011 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'augmentation du coût des matières premières engendre une revalorisation du prix des repas de la cantine scolaire payés au prestataire de services et qu'il y a lieu de revoir le coût des repas à facturer aux familles.

Ainsi Monsieur le Maire propose de fixer le prix des repas à la cantine à 4 € pour les enfants de Lizy sur Ourcq et à 5,15 € pour les enfants extérieurs à la Commune et ce à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

Décide, par 19 voix pour et 1 abstention,

De fixer le prix des repas pris à la cantine à 4 € pour les enfants de Lizy sur Ourcq et à 5,15 € pour les enfants extérieurs à la Commune et ce à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Commission Animation – Loisirs – Fêtes et Cérémonies :

Lecture faite du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2010 :

Bilan financier : 34 000 € alloués, dépenses 27 420€.

- Œufs de Pâques le 4 avril 2010 de 10 heures à 12 heures dans le Parc de la Mairie (achat de 1 100 œufs à Intermarché).
Affiches imprimées par la CCPO.

- Fête patronale les 12, 13 et 14 juin 2010 avec le groupe « Soleil Caraïbes » qui accompagnera la retraite aux flambeaux.

- Fête de la musique : 18 juin 2010 avec M. Bernard MESNIL.
19 juin 2010 à la salle Maison Rouge (21 h 30 à 1h/2h du matin).

- Publicité pour la Foire : création de banderoles (avec photos de Lizy), affiches.
Thème retenu le « Far West ». Attente des devis de la société APS.

Commission Communication – Tourisme – Patrimoine – Culture et Environnement :

Lecture faite du compte-rendu de la séance du 24 février 2010 :

- Commission préliminaire au « contact » qui paraîtra mi-avril (avec le budget).

- Un nouveau contrat avec Bayard Service Edition est à l'étude.

- Le fleurissement de la ville est à l'ordre du jour également.

- Clin d'œil avec les mille-fleurs en couverture du « contact » et en rapport avec le fleurissement de la Commune.

- Point sur le tourisme, les explications avaient été données lors de l'Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative.

- La CCPO demande à Lizy d'assurer ce service public en 2010.

- M. DURAMPART suivra un stage avec Mme LEGRAND portant sur la loi de modernisation de juillet 2009.

- Enfance de l'art : exposition entre le 17 et 20 mai 2010- thèmes : les jardins, l'écrit dans l'art.

- Villes fleuries et illuminées : environ 40 participants. Remise des prix le 24 mars 2010 à 18 h 30.

- Une estimation du patrimoine pictural a été réalisée afin de déterminer la valeur assurable.

- AFLO et Ville de Paris : exposition et visite de l'usine élévatoire à Villers-lès-Rigault du 19 au 25 avril 2010 (peintures des exposants du mois d'octobre).

- accueil des Britanniques par le Comité de Jumelage du 27 au 30 août 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Travaux en cours :

Janvier à Mars :

- éclairage avenue de Gaulle (11 points lumineux)

- alimentation électrique du collège

- trottoir remis en état à de Gaulle

- cimetière : remblai de tombes et effondrements dans les allées.

- effondrement ruelle des Morts : réseau d'EP en mauvais état. Travaux complexes à cause des restes du Ferro-Nickel (achèvement des travaux certainement mercredi).
- remplacement de trois portes salle du Parc.

Reste à réaliser :

- travaux de voirie.
- réfection d'une partie de la toiture à l'école Claude Monet.
- réparation de trottoirs et de voirie.
- aménagement du 2^{ème} étage de la Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES :

Correspondances diverses :

Dessin fait par les enfants de classe de neige en remerciements pour la participation financière de la commune.

Informations diverses :

Mme HERPSONT informe l'Assemblée qu'un concert sera donné à l'Eglise de Charly sur Marne le 13 mars 2010.

Monsieur MICHAUX signale l'inauguration du collège le 15 avril 2010.

Prochain conseil : le 25 mars 2010 à 20 h 45.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire,
Nicolle CONAN